

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 17 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation : 10/11/2023

Présents : 31

Le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
33
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, John SERROUL
Représentés : Sébastien PRADIER représenté par Jacques GENEST, Charles VALETTE représenté par Geneviève DUNY
Absents : Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Magalie MOULIN
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_97 - Objet : Désignation d'un représentant suppléant au sein du SMA

Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur, et notamment son article 17 et son annexe,
Vu les statuts du Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise en vigueur,
Vu la délibération n°2020-57 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation des représentants au SMA,
Vu la délibération n°2023-61 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2023 portant délégation d'un représentant suppléant au SMA suite à la démission d'un conseiller communautaire,

Il est rappelé que le 23 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné onze conseillers délégués titulaires et onze conseillers délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes au sein du SMA.

Considérant que madame Géraldine REYNAUD a démissionné de son mandat de conseillère communautaire, qu'ainsi, elle doit être remplacée en tant que représentante suppléante de la Communauté de communes au sein du SMA.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures, les candidat(e)s sont :

<i>Candidat délégué suppléant</i>
Jacques MEUNIER

Il est rappelé que les représentants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

A l'issue des opérations électorales, et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 33 suffrages exprimés pour monsieur Jacques MEUNIER.

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** :

- **de désigner** en tant que représentant au sein SMA : Monsieur Jacques MEUNIER.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 16 novembre 2023,
Le Président, Jacques GENEST,

